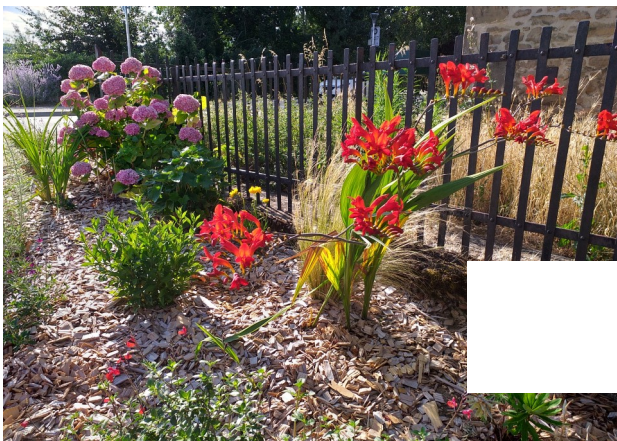


Mairie de



Bulletin Municipal



2022

Sommaire

1	Couverture
2	Sommaire
3	Informations Utiles
4	Vœux du Maire
5	L'Equipe Municipale
6	L'Equipe Municipale
7	Organigramme Commune
8	Etat Civil
9	Informations relatives à la Commune
10-12	Urbanisme
13	Groupe Scolaire Mot de la Directrice
14-15	S.I.V.O.S.
16-18	Commission Voirie
19	Le centre Bourg
20-23	Commission Environnement Fleurissement
24_28	Le C.C.A.S. Centre Communal Aide Social
29	La MJC propose
30	Le pass Numérique
31	Guide le la Parentalité Arche Agglo
32-33	Commémoration du 11 novembre
34-35	Gestion des Déchets
36-38	Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune
39	L'extinction de l'éclairage
40	Bien Vivre Ensemble
41	Forum des Associations
42-43	Loisirs et Culture
44	Le Club des 2 Villages
45	La Bibliothèque
46-47	La Ronde des Ecoliers
48-49	Association du Patrimoine Margès-Arthemonay
50-52	Sport et Loisirs Margès Volley
53	Amicale Boule - A.C.C.A.—Les Conscrits
54	Comité des Fêtes de Margès
55	Qi Gong
56	Dernière Page

MARGES - Bulletin municipal d'information

Directeur de publication : Catherine BARD

Editeur : Mairie de MARGES

Imprimeur : Imprimerie de la Vallée - SAINT VALLIER

Diffusion : dépôt dans boîtes aux lettres –

520 exemplaires

Dépôt légal : A parution

Informations Utiles

Horaires d'ouverture

Mairie et Agence Postale Communale

Lundi : 8H30 à 11H30 - 13H à 17H
Mercredi : 8H30 à 11H30
Vendredi : 8H30 à 11H30 - 13H à 16H30



Horaires de Fin d'Année

Du 12 au 23 décembre 2022

Lundi : 8H30 à 11H30 - 13H à 17H
Mardi : 13H à 16H
Mercredi : 8H30 à 11H30
Jeudi : 13H à 16H

Contact Mairie :

Téléphone : 04.75.45.60.63

Mail : accueil@marges.fr

Adresse Postale : 40, place du Champ de Mars
26260 MARGES



La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du :
Lundi 26 décembre au Samedi 30 décembre 2022.



Edito du Maire

Une nouvelle année vient de passer, nous arrivons à la moitié du mandat. Ce sera la première année du mandat où nous pourrons refaire une cérémonie des Vœux aux habitants.

Une année particulière d'un point de vue climatique avec une sécheresse comme nous n'avions jamais connue, une crise internationale et le retour de la guerre aux limites de l'Europe. une inflation importante, un coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter, et un risque de coupure en début d'année.

Pour la commune, cette année 2022 a vu la fin des travaux de la traversée avec le réaménagement de l'entrée de la place du champ de Mars, ainsi que les travaux de restauration de l'ancienne poste. Il n'a pas été facile pour les élus et les salariés de la mairie d'assurer le suivi conjoint de ces travaux, je les remercie du travail fait, pour un résultat qualitatif.

En cette fin d'année, le gérant a été choisi. Il reste un travail important pour finaliser le commerce et pouvoir ouvrir au public.

Parmi les autres nouveautés de l'année, c'est le transfert du plateau sportif intercommunal dans le patrimoine de la commune. En effet, suite à une modification des statuts de de la communauté d'agglomération, un transfert des équipements sportifs intercommunaux a été fait en direction des communes accompagné d'une dotation afin d'assurer le fonctionnement.

Dans le cadre d'une nouvelle loi, la loi Matras, la commune a dû mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde. Il vise à s'organiser en cas de crise importante, quelle soit climatique, industrielle, routière, ...

Dans ce cadre-là, nous avons décidé de mettre en place une réserve citoyenne ouverte aux habitants de la commune. Un article dans le bulletin vous informe du plan communal de sauvegarde et de cet appel aux volontaires.

De plus, comme tous les abonnés à l'électricité, la commune a vu progresser sa facture d'électricité de près de 100%. Ces augmentations perturbent grandement le fonctionnement de la commune. Une des premières actions mise en place a été la possibilité, en cours d'année, de revenir sur les tarifs régulés, chose faite en cette fin d'année.

Une deuxième action pour limiter la consommation électrique a été décidée. Choix de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h à partir du 1er décembre, ce qui devrait permettre une économie substantielle.

Enfin, Une réflexion sur les systèmes de chauffage est en cours, notamment sur le plateau sportif, et les bâtiments qui sont encore chauffés au fioul...

Une étude plus globale sur la performance énergétique des bâtiments doit être menée pour nous permettre de prioriser les actions d'économies d'énergies dans les années à venir.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de vous retrouver nombreux aux vœux de la municipalité, le vendredi 6 Janvier à 18h30.

Jean Louis MORIN
Maire de Margès

L'équipe Municipale



Jean-Louis Morin
Maire

Président de droit de toutes les commissions
Président du SIVOS
Conseiller délégué Arche Agglo
Chargé de l'urbanisme, du SCoT et du service d'instruction des autorisations du Droit des sols



Jean-Paul Valette
1er Adjoint

Urbanisme, Finances, Bâtiments, Personnel Municipal, SIVOS, Conseil Communautaire, Réseaux.
SCOT Membre du Bureau, Président de la commission d'analyse des documents d'urbanisme soumis au SCOT
Vice-Président des communes Forestières de la Drôme.
Membre du SDED délégué régie Gervans/Erôme/
SDED. Correspondant



Catherine Bard
2ème Adjointe

Finances, Voirie/Bâtiments, Communication, Bibliothèque, Cimetière, Personnel, CCAS, Syndicat des Eaux (suppléante),
Commission Chalon/Savasse -Commission P.C.S.
Administrateur site - Conseiller Communautaire



Patrick Buissière
3ème Adjoint

Voirie, Bâtiments, SIVOS, environnement/
fleurissement, cimetière, personnel
Secrétaire du SIVOS
Membre Syndicat des Eaux
Membre commission Chalon/Savasse



Geneviève Bazy-Pillot
4ème Adjointe

Finances, Environnement/Fleurissement,
Associations, Sports, Conseil Communautaire, Culture/
Patrimoine,
Membre AFR, Membre SIVOS (Suppléante)

L'équipe Municipale



Katia DIE
Bibliothèque, CCAS,
Correspondante Petite en-
fance,



Ester LIAUD
Urbanisme, Environne-
ment/Fleurissement,
Associations,
Bibliothèque



Valérie LAGARDE
Finances, Bibliothèque,
Patrimoine
Culture, PCS.



Christine GUABELLO
Finances, Environne-
ment/Fleurissement,
CCAS, Syndicat rivière
Herbasse



Audrey VANHOLLEBEKEBEKE
Communication, Associations, SIVOS,
CCAS
Correspondante Sécurité Routière



Damien DUFAUT
Finances, Voirie/Bâtiments,
association, personnel, SI-
VOS, CCAS, PCS.
Correspondant Ambroisie
SIVOS (suppléant)



Charles MEUNIER
Finances, Urbanisme, Environne-
ment/Fleurissement, Associations,
Cimetière, Personnel, CCAS,
Correspondant Défense,
Correspondant plan Climat Air
Energie Territoire,
Membre de la commission
"collecte et traitement des dé-
chets ménagers"
"Réfèrent déchets".
PCS.
Correspondant Sécurité et
Incendie



Vincent PASCALIS
Finances, Urbanisme, voi-
rie/Bâtiments, Associa-
tions, PCS.



Serge BALDI
Finances, urbanisme, com-
munication, personnel
Membre SDED



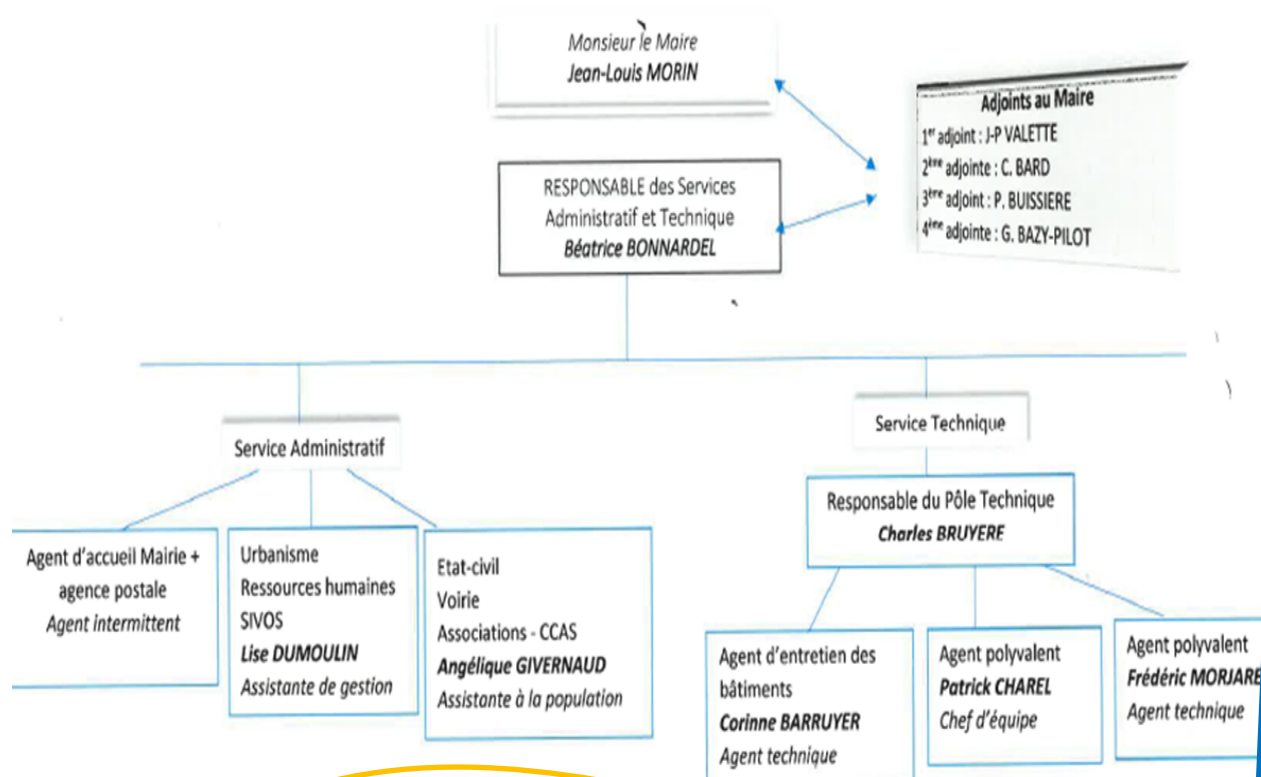
Gilles DUMOULIN
Finances, Patrimoine,
Voirie, SID Suppléant,
Membre AFR

Organigramme Commune de Margès

Maryse WAVERLA a fait valoir ses droits à la retraite, Françoise IZERABLE est en disponibilité, son poste a été confié à Angélique GIVERNAUD qui a rejoint l'équipe en mai.

En 2022, l'Agence Postale a été transférée à la Mairie pour maintenir le service aux Administrés.

Organigramme Commune de Margès



Frédéric Morjaret quitte ses fonctions au sein de la Commune au 31 décembre. Nous lui souhaitons bonne route pour ses nouveaux projets. Un Nouvel Agent est en cours de recrutement.

Etat Civil



Les Noces

CHERGUI Ilyan
MURET Maël
GUITON MICHALET Leyan
DUPUY Raphaël
DEROUX GAZAIX Candice

Les Mariages

Marie DZIUBICH et Kevin ROBAYNA HERNANDEZ
Maréva BRUNET et Emmanuel ESCOFFIER
Claire GORIN et Vincent LEMOINE
Christelle DUMARCHÉ et Laurent HOOTEN-LAVILLE
Océane PAGANELLI et Maxime FERRAND
Pauline CHARRAS et Régis CARLE



Les Décès



Rolande VERNISSAT
Marie-Thérèse ARNOULD
Danièle DIGONNET
Emilienne SCHMIT
Marcel ISERABLE
Serge BELLON

Informations Relatives à la Vie Communale

Sur le Site de la Commune, vous trouverez :

- le compte rendu des Réunions du Conseil Municipal (1)
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Les informations utiles à vos démarches administratives

Notre site : www.marges-drome.fr

Vous trouverez également sur le site des informations en lien avec vos associations locales, manifestations et conférences reliées par ARCHE AGGLO.

Des informations ponctuelles sont communiquées sur le panneau lumineux ainsi que sur le compte Facebook Mairie de Margès.

La Commune informe ses commerçants, artisans et industriels. Le Site de la Commune dispose d'une rubrique « Vie Economique » Vous pouvez vous faire référencer et bénéficier gratuitement de cette parution ouverte au grand public.

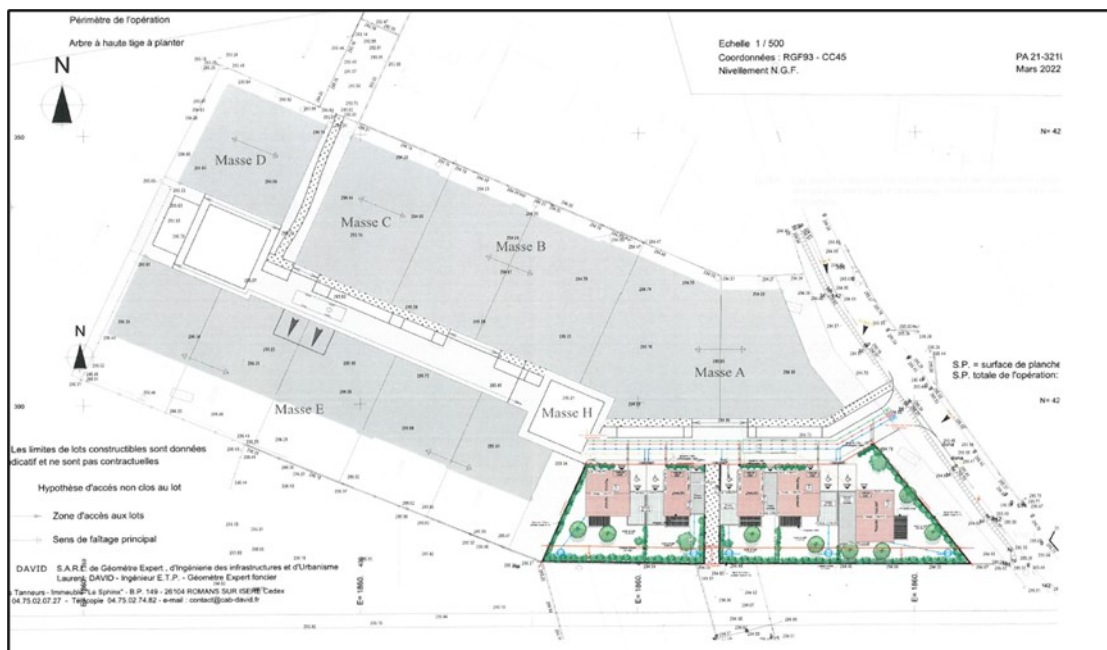
Contactez la Mairie.

(1) les délibérations sont consultables à la mairie sur rendez vous.

Commission d'Urbanisme

Un nouveau lotissement à Margès : **Les Chênes Truffiers**

Le projet se situe chemin du Fayet à l'est du village dans un espace central de l'extension urbaine pavillonnaire du cœur de village. Cette opération s'inscrit dans L'OAP N° 2 partie 1, le Fayet (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU.



Logements sociaux

Commission d'Urbanisme



Façade Nord



Façade Sud



Façade Est



Façade Ouest

-  Enduit PRB "Carthage".
-  Enduit PRB "Vallée de Sèvre".
-  RAL 1011
-  Menuiseries, RAL 9001

Clôtures : murets teinte "Vallée de Sèvre"
grillage ridide teinte "RAL 8014"

Façades des logements sociaux



Insertion : conservation des chênes truffiers



Vue de l'entrée du lotissement.

Vue paysagère entrée du lotissement : **Les Chênes Truffiers**

Commission d'Urbanisme

Récapitulatif des documents d'urbanisme 2022

(Arrêté au 31 Novembre 2022)

25 CUa

Le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois (ce document est établi par la commune).

1 CUb refus

Le certificat d'urbanisme opérationnel est une procédure, non obligatoire à la disposition des usagers désireux de connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Bien que facultative, cette démarche est recommandée avant tout achat de bien immobilier (terrain nu ou déjà construit).

8 Permis de construire

Dont un permis de construire pour cinq logements sociaux

3 Avis favorables

1 Refus

3 En cours d'instruction

1 Permis d'aménager (lotissement pour 11 maisons individuelles + 5 logements sociaux)

47 Déclarations préalables de travaux

38 Avis favorables

2 Avis tacites

2 Refus

5 En cours d'instruction

RAPPEL :

Avant de faire des travaux sur votre habitation (installation d'une pompe à chaleur en façade, changement de tuiles, modification de la couleur de votre crépi et de vos menuiseries) renseignez-vous auprès de la mairie pour savoir si vous êtes soumis à autorisation d'urbanisme. (DP, PC).

Travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions, de même que le non-respect du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre 300 000 Euros avec obligation de remise en état, voire, la démolition du bien construit.

Jean Paul VALETTE
Adjoint Responsable de l'Urbanisme

Groupe Scolaire MARGES—ARTHEMONAY

Mot de la Directrice

Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que j'ai rejoint cette année, l'équipe pédagogique du RPI Margès-Arthemonay. Cette année, nous avons accueilli 183 élèves répartis dans 8 classes (3 en maternelle et 5 en élémentaire)

L'équipe pédagogique est composée de Mme DUCRETTET (PS), Mme FORIEL (MS), Mme HECTOR et Mme LOPEZ-PARODI (GS), Mr CROUZET (CP), Mme ALEXANDRE (CE1-CE2), Mme DIAZ- RUIZ (CP-CE2), Mme MACCARI et Mr BEZIE (CM1), Mme GELLY (CM2).

Cette année, les classes travailleront sur différents projets :

En maternelle : les 3 classes bénéficieront d'un cycle Danse : 1 représentation et 8 séances de danse de création). Elles travailleront aussi sur un projet sur l'eau et les végétaux : (spectacle sur l'eau + sortie de fin d'année au Clos des Fougères)

-En élémentaire :

- Tennis avec un intervenant durant la période 1
- Ecole et Cinéma (classe de Cp, Cp/ce2, CM1 et CM2) = 3 films dans l'année
- Savoir Rouler : interventions Mars-Avril
- Piscine : élèves de CP et CE1
- Intervenant sport en période 5 pour les classes de CM1 et CP/CE2
- Sortie au Musée des confluences pour 3 classes (CP, CP/CE2, CM1)
- Sortie au Musée de Valence pour 2 classes (CE1/CE2 et CM2)
- Bibliothèque 1 classe par période le mardi
- Semaine sans écran
- Exposition d'artistes locaux à Arthemonay
- Spectacle de Noël (proposé par la Ronde des écoliers)

Les classes d'élémentaires vont aussi bénéficier d'interventions « nature » et artistique dans le cadre de projets financés par Arche Agglo.

L'équipe enseignante et moi-même tenons à remercier les bénévoles de la Ronde des écoliers pour leur engagement. Les différentes actions qu'ils mènent (Loto, vente de sapins, vide-dressing...) participent grandement au financement de tous les projets et permettent de dynamiser l'école et le village. Nous remercions le SIVOS qui contribue au financement de ces projets et au bon fonctionnement de l'école.

Fonctionnement de l'école :

horaires : 8h30 – 11h30 13h30-16h30

Téléphone : 09 67 03 61 65 (élémentaire) / 04 75 45 69 57 (maternelle)

Inscription à l'école : les parents doivent d'abord passer en mairie puis prendre rendez-vous à l'école par téléphone (joindre l'élémentaire).

Les inscriptions pour la rentrée 2023 débuteront courant mars/avril.

Je souhaite à tous les élèves, parents et enseignants, une belle année scolaire.

Alizée Maccari
Directrice de l'école Primaire RPI Margès Arthemonay

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire SIVOS

L'école de Margès est regroupée en SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) avec le village d'Arthémonay. Il accueille 183 élèves dont 61 en maternelle (3 classes) et 122 élèves en élémentaires (5 classes) toutes basées sur la commune de Margès.



Sa composition :

Le conseil syndical, composé d'élus des deux communes, compte 14 membres :

- Président : Mr Jean Louis MORIN, maire de Margès.
- Vice président : M Jean-Louis BONNET, maire d'Arthémonay.
- Secrétaire : Mme Jocelyne DAGOIS, adjointe Arthémonay
- Trésorier : Mr Patrick BUISSIERE, adjoint de Margès.
- Membres : Mr Jean Paul VALETTE, adjoint de Margès
Mme Mélanie POLLIEN-ROTA, conseillère d'Arthémonay
Mme Audrey VANHOLLEBEKE, conseillère de Margès.
Mme Sylvia ROQUIER, conseillère d'Arthémonay
- Délégués suppléants : Mme Geneviève BAZY, Mr Damien DUFAUT, pour Margès
Mme Isabelle DUMAS, Mr Jonathan PALAYET DAMIER pour Arthémonay.

Le rôle du SIVOS :

Le SIVOS a pour rôle la gestion du fonctionnement du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), de son personnel et des locaux, ainsi que la gestion des activités périscolaires, garderie et restauration.

Par son rôle, le SIVOS gère les agents d'animations, les agents d'entretien, les ATSEM ainsi que la coordinatrice.

Il assure le financement et veille à la bonne gestion des fournitures scolaires, du matériel sportif et des locaux.

Les activités pédagogiques et sorties scolaires organisées par l'équipe éducative sont prises en charge en partie par le SIVOS. En 2022, dans le cadre du plan de relance « École numérique », 20 tablettes numériques ont été remises aux enseignants et leurs élèves.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire SIVOS

Les activités périscolaires :

La garderie périscolaire est assurée par le personnel SIVOS de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

La restauration scolaire est assurée par la société **Guillaud traiteur** en liaison froide depuis septembre 2022 et encadrée par les agents d'animation du SIVOS. Chaque année environ 14500 repas y sont servis. Guillaud traiteur a organisé une animation *Food Truck- Saucisse frites* le 8 novembre lors de laquelle les enfants ont pu aller se servir au camion ambulant et partager ce moment festif en musique. Une prochaine animation *Bar à fruit* aura lieu au mois de juin.



Le personnel :

Catherine VERNET-TUECH, **Louise MARTINEZ**, et **Marie MOUNIER** sont toutes 3 ATSEM au sein de l'école maternelle et participent à l'encadrement des temps de garderie et de cantine.

Aynur AYDOGAN et **Florence PAULET** assurent le service de cantine ainsi que l'entretien des locaux.

Claudine DUCLAUX et **Corinne DJERIDI** encadrent le service de cantine.

Corinne BARRUYER, cantinière, gère la préparation et la mise en place des services et assure l'entretien des locaux du restaurant scolaire.

Emilie ROCAMORA, coordinatrice périscolaire, assure le lien entre parents, école et mairies. Elle s'occupe de la gestion des inscriptions et des plannings du personnel. Depuis 2 ans, le SIVOS engage des jeunes en service civique. Cette année **Aurélien DESSUS** sera présent lors des temps périscolaires.

Aussi, un partenariat avec la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse a été mis en place, **Manon Fragnol**, une animatrice assurera l'animation des temps périscolaires.

Quelques chiffres :

Chacune des 2 communes participent au prorata du nombre d'élèves inscrits. En 2022, la commune de Margès y a consacré un budget de 222 252 € et celle d'Arthemony 84 168 €.

Jocelyne DAGOIS
Adjointe Arthemony Chargée du SIVOS

Commission Voirie et Travaux

Travaux de Voirie 2022



La réfection de la voirie de la traversée du village commencée en septembre 2021, s'est terminée en septembre 2022.

Pour rappel, cette réfection a été initiée par le département pour la réfection de la bande de roulement. La commune a profité de ces travaux pour :

- Réparer les réseaux d'eaux usées et pluviales (coût pris en charge par Archeagglo),
- Mettre aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » les trottoirs,
- Réaliser une plateforme devant le futur restaurant, avec accès piétons à la Place du Champ de Mars,

Sécuriser la traversée du village,

TRAVERSEE DU VILLAGE

ESPLANADE



Commission Voirie et Travaux

Travaux de Voirie 2022



SORTIE PLACE DU CHAMP DE MARS



Commission Voirie et Travaux

Travaux de bâtiments 2022

La rénovation du bâtiment de l'ex-poste commencée en octobre 2020, doit être terminée en début de l'année 2023, après avoir été suspendue pour cause de COVID et pour permettre la réalisation de l'esplanade.

Cette rénovation a permis de réaliser un restaurant-bar avec une salle de 80m², un logement type T3 de 70m² et un local paramédical de 20m².



Patrick BUISSIERE
Adjoint Responsable de le Commission Voirie

Le Centre Bourg de Margès

2023, le centre bourg retrouve son Bar Restaurant.....

Après de longs travaux de réhabilitation, l'ancienne poste va connaître une nouvelle destinée. Le rez-de-chaussée va accueillir un bar-restaurant et un local infirmier. L'étage a été rénové et devient un appartement type 3.

Le Bar-Restaurant :

La municipalité a lancé un appel à candidatures afin de sélectionner un gérant pour ce commerce. Maeva et Samuel Brunet ont été retenus pour assurer le fonctionnement de cet établissement.



Le Maire et les futurs gérants devant l'établissement

Ouverture prévue au printemps 2023.

Le Local Infirmier :

Le Cabinet des Infirmiers de Margès s'installe dans ce nouveau local début 2023.

Commission Environnement et Fleurissement

Cette année 2022 qui se termine a demandé une gestion toute particulière pour l'entretien des arbres et des parterres au niveau de la commune tout en respectant l'environnement et nos engagements de nos 3 Labels « Zéro-Phyto », « Terre Saine » second label courant 2021 (commune sans pesticides) et « 1^{ère} fleur villes et villages fleuris ».

En 2023, la commune va concourir pour la 2^{ème} fleur !



Cet été, nous avons dû appliquer à la demande, à juste titre, de restriction d'eau imposée par le département pour les particuliers mais également pour les collectivités locales.

C'est bien sûr ce que nous avons respecté avec tout d'abord une diminution importante de l'arrosage des espaces verts (mise en place de goutte à goutte, relevé de compteur mensuel et choix de végétaux moins gourmands en eau) pour en dernier lieu, courant juillet et au mois d'août l'arrêt de l'arrosage.

Heureusement, depuis quelques années nous avons modifié nos parterres :

- en limitant les fleurs bisannuelles et annuelles qui demandent un arrosage régulier pendant les mois d'été,
- en alternant avec des plans de vivaces dans nos parterres en utilisant un paillage de qualité pour tous les parterres.



Commission Environnement et Fleurissement

Le budget dédié à l'entretien, à l'aménagement et au fleurissement des espaces verts est de 5500 € pour la saison 2021/2022 avec pour objectif une diminution de ce budget en

2022/2023 (4500 euros en prévisionnel). Cette réduction est possible car nous réduisons les quantités de fleurs chaque année (voir tableau ci-dessous)

Année	Nombre de plants de bisannuels	Nombre de plants d'annuels
2018	1807	1928
2019	1361	1748
2020	1280	1237
2021	1315	1169
2022	1152	1051
2023	Prévision de 822	Prévision de 741

Voici quelques évènements avec la participation des margessois(es) :

Dans l'hiver, les élus et le responsable du service technique ont participé au **désherbage des décorosiers** le long de la RD 538.

Au printemps, nous avons finalisé notre concours « **Jardinage sans arrosage** » : faire participer les habitants de Margès en fleurissant une parcelle de quelques m² avec les plans, le paillage et les bordures de leur choix, avec récompense après le passage du jury.

Les 3 équipes (équipe « service technique », équipe « bibliothèque », équipe « atelier nature ») ont remis à la mairie sa liste de fournitures (vivaces, paillage, bordure...) suivant le budget accordé.

Chaque équipe a proposé un petit jardin de 4 m² avec des plants de leur choix en tenant compte de la grille d'évaluation : entretien, floraison, harmonie, créativité.

La plantation a eu lieu courant avril et le vendredi 10 juin un jury de 4 personnes a départagé les participants avec une victoire pour l'équipe « bibliothèque ».

Chaque participant a reçu un bon d'achat pour un plant, offert par la mairie.

Cet évènement a été un moment très agréable et une réussite.



Commission Environnement et Fleurissement

Comme l'an dernier, Margès a participé à la matinée

« Nettoyage de Printemps »

lancée par ARCHE Agglo.

Le samedi 19 mars, place du Champ de Mars (près du kiosque), environ 40 personnes dont la moitié était

des enfants, sont venus pour cet événement. Ils ont sillonné notre village afin de ramasser toutes les ordures jetées sur la voie publique.

Nous avons récolté, sous le soleil, près de 60 kg de déchets soit environ 300 litres en à peine 2 heures.

Merci à tous les participants d'avoir contribué à ce que notre village soit plus propre.



Le « Nettoyage de la Chapelle St Didier »

La commission Fleurissement a organisé le nettoyage de la Chapelle. Afin de préserver le bâtiment, il fallait retirer le lierre et autres végétaux au niveau du toit et des murs. C'est en présence d'élus aidés de Margessois que s'est déroulée cette mission.

Cet événement s'est terminé par un repas partagé très convivial.



Commission Environnement et Fleurissement

Voici quelques aménagements de parterres en 2022.



Massifs le long de la D538



Remplacement des lavandes au jardin du Tournay par des aromatiques



Massif lotissement
les lavandes

Merci au service technique ainsi qu'à la commission Environnement et Fleurissement pour leur implication.

Geneviève BAZY-PILLOT
Commission Environnement et Fleurissement

Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Le CCAS de Margès compte 13 membres, 6 membres sont des élus et 7 membres sont des citoyens margessois. Le Président est Monsieur le Maire, en son absence Catherine BARD, 2° adjointe.

Les missions du CCAS sont, en la matière, définies de manière générale, par l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

Les Actions 2022

Souvenirs par Fernand

Le CCAS a organisé une petite réception à la Mairie avec la Presse, à l'occasion de la sortie du livret « Souvenirs » retraçant la vie d'Agent Municipal de Fernand Pédriolat.



A cette occasion, Fernand a dédié ce livret à ses enfants ainsi qu'aux Autrices.

Le CCAS remercie pour le temps consacré à ce livret Aimée Cluze et Michèle Lussat-Genevier de l'Association Patrimoine du Pays de l'Herbasse.

Toujours à la disposition de Tous : le Pôle Informatique

Le Pôle Informatique : le CCAS et la Mairie ont mis en place en début 2021 un pôle informatique. Si vous avez besoin d'utiliser un poste informatique pour faire des démarches administratives ou tout autre besoin en bureautique, vous pouvez vous rendre à la mairie et utiliser le matériel mis à votre disposition.

Vous pourrez sur demande vous faire aider par un agent de la Mairie.

Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Semaine Bleue Prévention Routière

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS a organisé une demi-journée liée à la Sécurité Routière. Elle a eu lieu le vendredi 7 octobre après-midi. Cette demi-journée était animée par les services dédiés de la préfecture.

Le thème était :

- Alcool et médicaments : valise « alcool » permettant de mesurer les doses d'alcool servies à domicile et parcours avec lunettes.
- Réactionmètre : simulateur permettant de matérialiser les distances parcourues : point sur les temps de réaction et de freinage.
- Code de la route + info sur les giratoires.

Il y a eu 2 ateliers distincts. Tous les participants étaient ravis de la prestation et ont apprécié les mises en situation.

Cette animation s'est terminée par un goûter apprécié par tous.



Atelier d'Information sur les comportements liés à l'Alcool et conséquence Associées.....

L'opération ADAPEI

Le CCAS a participé à l'opération « Ventes de Brioches pour l'ADAPEI ». Cette vente s'est tenue 2 jours à 16H30 devant les écoles. Le CCAS remercie les membres de Loisirs et Culture pour leur aide. Il a été vendu 63 brioches.

Le CCAS pense reconduire cette opération en 2023.

Si vous voulez donner un peu de temps, vous pouvez nous contacter et nous aider.

Contactez la mairie.



Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Informations Pratiques



La maison France SERVICES vous accueille « sans rendez-vous » :

Maison Chancel, côté parc Rue
Jean Lémonon 26260 Saint-
Donat-sur-l'Herbasse

Lundi : 8h30-12h / 13h15-16h45 Mardi : 13h15-
16h45 Mercredi : 8h30-12h Jeudi : 8h30-12h /
13h15-16h30 Vendredi : 13h15-16h30

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un agent peut vous recevoir en Mairie le vendredi matin sur rendez-vous.

Les Plus de 70 ans

Le CCAS offre chaque année à chaque margessois, âgé de 70 ans, la possibilité de bénéficier soit :

D'un repas le jour du 11 novembre

D'un colis gourmand

D'offrir sous forme de don la somme allouée

Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas été contacté par courrier, n'hésitez pas à donner vos coordonnées au CCAS par le biais de la mairie.

En 2023, les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1953 sont éligibles.

Le repas du 11 Novembre

Le CCAS en lien avec la mairie organise le repas du 11 novembre. Cette année, 34 séniors ont participé à cet événement qui comme chaque année était couplé avec celui d'Arthemonay



Le colis de Fin d'année

Le « colis pour les fêtes de fin d'année » offert aux plus de 70 ans a été remis ou distribué en décembre à 40 foyers.

Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Le don

28 séniors ont renoncé à leur colis, la valeur du colis est reversée à une association caritative.

En 2021, le CCAS a récolté grâce à votre générosité 1 120 €.

Cette somme a été versée à l'Association « **Lieu d'être** ».

Cette structure reçoit en accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, habitant Romans ou dans un rayon de 20 km. (les transports sont pris en charge).

Il s'agit là d'une réponse pour les personnes atteintes de troubles cognitifs et leurs aidants familiaux la possibilité d'accueillir des personnes en perte d'autonomie et des personnes souffrant de solitude et d'isolement. Certains administrés Margessois ont pu bénéficier de cet accueil.



Les Membres du CCAS ont rencontré la Directrice du Centre pour remettre le don.

Les Animations en collaboration avec la MJC Saint Donat



En partenariat avec la MJC de Saint Donat, le CCAS de Margès a pu proposer à plusieurs foyers margessois, une animation à domicile sur le thème de l'accordéon et de la gestuelle. Cette animation s'est déroulée sur le premier semestre 2022. Elle s'est clôturée le dimanche 3 juillet sur le site de Champos avec un goûter et de la musique. Les foyers ont pu partager cette dernière séance avec leur entourage : famille et amis.

Si vous connaissez des personnes isolées, vous pouvez en toute amitié les signaler au CCAS qui lors d'une prochaine animation (si des fonds sont débloqués) pourra leur proposer de s'associer au projet.



Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Les Conférences

En 2023, le CCAS a pour objectif d'organiser des conférences. Des recherches d'animation sont en cours. Nous vous tiendrons informés sur le panneau et sur le site.

Les Enfants Scolarisés sur Margès

Le CCAS peut aider les parents ayant des enfants susceptibles d'être éligibles à l'aide MDPH.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez soit :

- Contacter le CCAS en appelant à la mairie
- Contacter la Directrice de l'Ecole qui fera remonter la demande

Les Achats Groupés

Début 2022, le CCAS a mis en place une Convention Santé Communale avec des tarifs et des conditions de remboursement négociés afin que chacun puisse accéder à une Complémentaire Santé. Cette opération a remporté un beau succès. Quelques chiffres :

30 études ont été réalisées, 21 contrats ont été mis en place, les bénéficiaires ont économisé entre 10 et 25% par rapport à leur contrat initial (avec des garanties identiques ou meilleures).

Cette Convention Santé Communale est toujours en place et sera renouvelée pour 2023.



Fin 2022, le CCAS a signé conjointement avec la Maire d'Arthemomay une convention sur la Dépendance Communale et organise des temps d'information – vous avez été informés par voie postale.

Permanences : le jeudi 1^{er} décembre 15H-17H30 Mairie Margès – lundi 5 décembre 14H-17H Mairie Arthemomay – jeudi 12 janvier à partir de 9H

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour tous renseignements complémentaires ou rendez-vous.

Mi-2022, le CCAS a essayé de mettre en place des Achats Groupés afin de négocier des tarifs sur les différentes sources d'Énergie. Compte tenu de la conjoncture actuelle, il est impossible d'obtenir des tarifs « groupés ».

Dès que possible, le CCAS tentera de négocier des tarifs et vous tiendra informés.

Catherine Bard
Adjointe Chargée du CCAS

La M.J.C. du Pays de l'Herbasse propose



VENDREDI 16 SEPTEMBRE À 14H30
JOYEUSE RETRAITE 2

VENDREDI 14 OCTOBRE À 14H30
TÉNOR

VENDREDI 25 NOVEMBRE À 14H30
ÊTRE PROF

VENDREDI 2 DÉCEMBRE À 14H30
LES VIEUX FOURNEAUX 2

VENDREDI 6 JANVIER À 14H30
LES FOLIES FERMIERES

VENDREDI 3 FÉVRIER À 14H30
SIMONE, LE VOYAGE DU SIÈCLE

VENDREDI 10 MARS À 14H30
CHOEUR DE ROCKERS

VENDREDI 7 AVRIL À 14H30
AU DELÀ DES SOMMETS (VO)

VENDREDI 5 MAI À 14H30
EN CORPS

VENDREDI 2 JUIN À 14H30
BELLE & SÉBASTIEN

TARIF 3 EUROS

(sans adhésion et sans cotisation, ni nécessité de faire partie d'un club, affilié ou non.)

Le Pass Numérique : rien à déboursier La M.J.C. de l'Herbasse à vos cotés.

Dans votre MJC
LE TIERS LIEU D'INCLUSION NUMÉRIQUE
propose pour tous les publics

De la médiation numérique

Une malle pédagogique (exposition interactive, livres, jeux) sur les enjeux du numérique

Une mise à disposition de matériel

Des ateliers collectifs

Une aide aux démarches en ligne

Un partage d'astuces bien pratiques

Un accompagnement individuel

De l'aide à la recherche d'emploi

Des outils de webradio !
La MJC s'est dotée de tout le matériel nécessaire pour enregistrer des podcasts, des chroniques radios ou faire des interviews !

De l'entraide et de la convivialité !

Des animations ludiques
Jeux, stop motion,...

Des questions ? Des envies ?
Contact : Valérie
04 75 45 12 36
epn@mjc-herbasse.fr



MJC Centre social

Ici, on fait rimer le **NUMÉRIQUE** avec Convivialité, Partage et Découverte !

Le numérique pour tous !

Ateliers collectifs

Accompagnement individuel

Animations ludiques

Découverte et approfondissement

Prévention

Mise à disposition de matériel

LES ÉCLAIREURS DU NUMÉRIQUE

INITIEZ-VOUS AU NUMÉRIQUE

Grâce au Pass-numérique : familiarisez-vous avec le numérique sans rien déboursier !

Le Département de la Drôme prend en charge 40h de formation au numérique pour tous les drômois sans conditions de ressources !

#APTIC
LE PASS NUMÉRIQUE
LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Inclus dans le Pass Numérique : un parcours découverte et des ateliers thématiques

ET AUGMENTEZ VOTRE POUVOIR D'AGIR !

Et vous, quel (super) pouvoir voulez-vous acquérir ?
Notre programme se construit avec vous et pour vous : à partir de 4 personnes intéressées, nous programmons un atelier collectif

Parcours découverte - Pour maîtriser les bases
Les lundis matin sur inscription (4-5 participants maximum)
De 9h à 10h30 (ou de 10h30 à 12h si le premier créneau est complet)
Apprenez à prendre en main l'ordinateur, le smartphone ou la tablette et faites vos premiers pas sur Internet (navigation, mail, traitement de texte, enregistrement/stockage de fichiers...)

Ateliers thématiques - Pour approfondir ses connaissances
Les vendredis matin sur inscription (6 participants maximum)
De 9h à 10h30 (ou de 10h30 à 12h si le premier créneau est complet)
Une fois que vous maîtrisez les bases de l'ordinateur, venez approfondir vos connaissances et découvrir de nouveaux usages... Le programme de janvier à mars est en cours de finalisation. Voici les thèmes envisagés :

- Gérer sa messagerie en ligne
- Sécurité : mots de passe, antivirus et nettoyage
- Mise en page de document (invitation /flyers) sur Canva
- Culture en ligne
- Smartphone : réglages, transferts vers l'ordi et applis
- Google Drive pour sauvegarder en ligne et partager vos fichiers
- Créer un calendrier/agenda avec vos photos pour 2023
- Organiser son ordinateur : stocker et trier ses données / fichiers / dossiers
- On s'entraîne au traitement de texte !
- Partage et envoi de photos en grand nombre

"Café numérique" : Permanence et entraide
Tous les vendredis de 10h30 à 12h et les 1ers samedis du mois du 9h à 12h
Une question autour du numérique ? Un problème avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur ? Venez sans rdv, on en discute autour d'un café.
N'hésitez pas à venir aussi partager vos compétences avec les autres.

Créativité **Convivialité** **Ressources**

Expériences **Apprentissages** **Entraide**

Guide de la Parentalité d'ARCHE AGGLO



Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons annoncé la parution prochaine d'un **Guide de la parentalité d'Arche Agglo**. Pour rappel, ce guide fait suite à un travail de recensement des différents acteurs en Parentalité de notre territoire. Il recense les structures de notre territoire et/ou des environs et leurs actions en direction des familles. Ce guide a pour objectif de vous permettre de trouver les ressources près de chez vous pour tous les âges de la vie de l'enfant. Ainsi 34 acteurs différents ont été recensés et sont classés par thématique et par âge du public ciblé.

Cette boîte à outils et le guide de la parentalité sont accessibles sur le site ARCHE AGGLO.

Vous pouvez les retrouver par le biais de ce lien :

www.archeagglo.fr/parentalite

Katia DIE
Elue Correspondante Petite Enfance à ARCHE AGGLO

Commémoration de la Victoire et de la Paix le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice et hommage à tous les « Morts pour la France ».

C'est le 11 novembre 1918, à la clairière de Rethondes en forêt de Compiègne que l'Armistice est signé à bord du wagon du train du Maréchal Foch afin de faire cesser immédiatement les terribles combats de la Première Guerre mondiale.

La clairière de Rethondes devient ainsi le symbole de la victoire, de la paix et de l'hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la France.

C'est autour du Monument aux Morts que les habitants de Margès ainsi que les élus se sont rassemblés pour célébrer cette commémoration.

Jean Louis MORIN, Maire de la commune, a accueilli toutes les personnes présentes.



Après la Marseillaise chantée par la chorale de Loisirs et Culture des Aînés Ruraux de l'herbasse, ce fut au tour du correspondant défense Charles Meunier de faire lecture du message du Ministre des armées en hommage à tous les « Morts pour la France ».

Cette année, ce sont 15 élèves de la classe de cm2 de Mme GELLY, école primaire de Margès, qui ont fait la lecture du refrain de la « chanson de Craonne » et du poème « Le temps de Vivres » de Boris Vian.

Mr le Maire a procédé à la lecture des « Morts pour la France » pour l'année écoulée. Les élèves ont cité les « Morts pour la France » inscrits sur le monument de la Commune.

Accompagnés par 3 élèves, Fernand Pédriolat, Ancien Combattant a déposé la gerbe de fleurs, au pied du monument.

Après la minute de silence, la chorale a repris l'Hymne National.



Commémoration de la Victoire et de la Paix le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice et hommage à tous les « Morts pour la France ».

Tout au long de la cérémonie et pendant l'apéritif offert par la municipalité, 3 jeunes de la commune ont procédé à la vente des Bleuets.

Le Bleuet de France fleur de mémoire et de solidarité est né en 1918 de la volonté de 2 infirmières de l'Institution Nationale des Invalides de venir en aide aux soldats blessés durant la Grande Guerre.

À ce jour, le Bleuet de France vient en aide au combattant d'hier et d'aujourd'hui, aux victimes de guerre, aux veuves et à la Nation, victimes de guerre et du



veufs de guerre et aux pupilles de terrorisme.

Le monument aux « Morts pour la France » situé au cimetière de Margès

Depuis la dernière décennie, la commune avait identifié une dégradation du monument.

En 2020, la commune a proposé la rénovation de ce dernier.

C'est avec l'aide financière conjuguée du département et de l'ONACVG que ce chantier a pu voir le jour.

La restauration s'est terminée en octobre 2022.



AVANT



APRES

Charles Meunier
Elu, Correspondant Défense sur la Commune
Catherine Bard
Adjointe Chargée du Cimetière

Gestion des Déchets.....Le compostage au jar-

D'ici le 31 décembre 2023, tous les producteurs de biodéchets devront disposer d'une solution de tri à la source !

Composter, mais pour quoi faire ?

Saviez-vous que près de 40% des déchets contenus dans votre sac poubelle sont des déchets de cuisine que l'on peut composter ? Epluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café..... autant de richesses pour votre composteur ! Concrètement, cela veut dire que plus d'un tiers des déchets de votre poubelle d'ordures ménagères pourraient être évités !

Composter ses déchets permet de produire son propre engrais et nourrir son jardin naturellement. A l'heure où l'on parle de baisse de la biodiversité et de la fertilité des sols, il est temps d'agir à notre échelle !

Quand on possède un jardin, y installer un composteur est le premier geste que l'on peut faire pour réduire ses déchets. C'est facile et le résultat est très satisfaisant.

Comment ça marche ?

Il existe différentes façons de composter au jardin, en bac ou en tas. Vous pouvez construire votre propre bac ou contacter le service déchets d'ARCHE Agglo (dechets@archeagglo.fr - 04 26 78 57 46) pour en obtenir un.

Installez-le à même le sol, dans un endroit accessible, à l'ombre de préférence. Déposez dedans vos déchets organiques en équilibrant les déchets secs et humides, brassez régulièrement. Au bout de quelques mois, vous obtiendrez du compost prêt à utiliser dans votre jardin !

Une grande partie de vos déchets de cuisine et de jardinage peuvent être mis dans le bac à compost :

Déchets de cuisine : épluchures, pain rassis, essuie-tout, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, restes de repas, fruits et légumes abîmés...

Déchets de jardin : feuilles, fleurs fanées, branchages (pas plus gros que 5 mm de diamètre et en petits morceaux), écorces...

Pour que votre composteur soit le plus efficace possible, trois principes sont essentiels :

Aérer en brassant régulièrement à l'aide d'une simple fourche ou en ajoutant des matières plus grossières afin d'éviter que le tas ne se tasse.

Surveiller l'humidité, le compost doit toujours être humide pour fonctionner correctement.

Diversifier les apports en combinant déchets carbonés avec déchets azotés, déchets humides avec déchets secs et déchets grossiers avec déchets fins.

ARCHE Agglo vous accompagne dans cette démarche. Si vous avez des doutes ou des interrogations, il existe un réseau de personnes qui peuvent vous former et vous conseiller : les Guides Composteurs !

Pensez également à questionner votre entourage et vos voisins, les meilleurs conseils viennent parfois de l'autre côté de la haie !

Le compostage sera également possible par l'installation de composteurs partagés. La commune avec le soutien d'Arche Agglo étudie les différentes possibilités.

En plus de donner du sens à la fin de vie des déchets, ces sites collectifs créeront du lien social en raison de la participation à un projet d'intérêt général.

Gestion des Déchets.....

Tous les emballages se trient

Depuis le 4 octobre 2021, vous pouvez déposer :

Dans les **conteneurs jaunes**, tous les emballages ménagers suivants : emballages en métal, briques alimentaires et tous les emballages en plastique sans exception.

Dans les **conteneurs bleus**, tous les papiers, journaux, magazines, cartonnets.

Dans les **conteneurs verts**, tous les emballages en verre.

Les déchets ménagers peuvent être en partie recyclés (compostage) – le reste doit être déposé en sac dans les conteneurs « ordures ménagères ».

APPORTEZ TOUS LES CARTONS ET LES ENCOMBRANTS EN DECHETTERIE

Horaires de la Déchetterie de Saint Donat : 9H-12H30 et 14H-17H30 du lundi au samedi.

Nous sommes Tous Acteurs du recyclage

Comprendre comment ça marche :

Pour cela le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme)

Organise des visites gratuites du Centre de Tri tous les premiers mardis du mois.

Il faut néanmoins s'inscrire au préalable sur le site internet du SYTRAD.

<https://www.sytrad.fr/inscriptions-portes-ouvertes.html>

Propose un film de présentation. I

Il est à retrouver sur le site internet du SYTRAD

<https://www.sytrad.fr/centre-de-tri-des-collectes-selectives.html>



Tous les citoyens sont concernés Les enjeux sont forts pour l'avenir de notre planète.

Les dépôts sauvages ne sont plus tolérés tant sur les sites de collectes que dans la nature. Les contrevenants seront sanctionnés car le coût pour la commune et donc pour les admi-

Par délibération n° 2022-44 du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'instituer une redevance forfaitaire de **250,00 €** due par les auteurs des dépôts sauvages de déchets. Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme.

Charles MEUNIER
Elu, Référent Déchets Commune de Margès
Membre à la commission Arche Agglo

MARGES écrit son Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS, qu'est-ce que c'est ? Le PCS définit l'organisation et les outils nécessaires en cas de survenance d'un événement remettant en cause la sécurité civile. Il améliore la gestion de crise, la diffusion de l'information préventive auprès de la population et la protection des enjeux du territoire (personnes, biens, environnement). Le PCS de Margès concerne 8 risques principalement : inondation, ruissellement, transport de matières dangereuses, aléas climatiques, feux de forêt, fuite de gaz, sanitaire, sismicité.

De quoi parle-t-on ? La préfète de la Drôme a écrit à toutes les communes Drômoises pour qu'elles écrivent leur P.C.S. et impose sa mise en place pour fin 2024.

La démarche de la Commune : Au printemps 2022, les élus ont décidé de s'organiser pour rédiger le P.C.S. Une commission s'est formée et elle a travaillé d'arrachepied pour avancer rapidement cette rédaction. A ce jour, le P.C.S. est sur le point d'être adressé à la Préfecture pour validation. Seules les annexes doivent être documentées, mais il s'agit d'une partie très longue qui demande beaucoup de temps et de recherches.

Chaque administré peut nous aider : vous trouvez ci-joint un courrier de la commission P.C.S. Nous vous demandons des informations sur vos modes de vie, modes de déplacement, vos difficultés, le nombre de personnes par foyer, si vous avez des animaux, etc..... En bref, nous allons collecter des informations afin d'être prêts à vous aider si nous devons déclencher le P.C.S.

Toutes ces informations ne seront jamais divulguées comme le veut le RGPD. Elles restent seulement consultables par les membres du P.C.S. et /ou les autorités sanitaires si nous devons faire face à une grosse catastrophe.

Merci de répondre à ce courrier de la façon la plus transparente.



En Drôme, l'ensemble des 363 communes est concerné par au moins un risque majeur.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) présente les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour réduire les effets des risques majeurs recensés par commune et donne des conseils de comportement aux personnes susceptibles d'être exposées. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs : Synthèse des risques par communes : Arrêté préfectoral portant approbation du Dossier Départemental des Risques (...)

Toutes les informations sur :

<https://www.drome.gouv.fr/dossier-departemental-des-risques-majeurs-ddrm-r1209.html>

Le Plan Communal de Sauvegarde P.C.S. et la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile R.C.S.C.

MARGES la Solidarité s'organise

En complément de son plan communal de sauvegarde (PCS) la commune souhaite créer une Réserve Citoyenne de Sécurité Civile (RCSC).

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

Sous l'autorité du maire ou de son représentant, la Réserve Citoyenne a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde telles que le soutien et l'assistance de la population.

Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgences.

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :

- Information de la population sur les risques.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement.
- Collecte et à la distribution au profit des sinistrés.



Le jour des vœux du Maire, vous pourrez vous informer sur un stand dédié.

Catherine Bard
Adjointe Chargée du P.C.S.

Charles Meunier
Elu, Référent DECI, chargé de la RCSC, commission P.C.S.

Des élus face à la Crise

MARGES évalue son P.C.S. et organise avec l'aide du SIABH et de l'IRMA un exercice sur

« Samedi 26 novembre, 9 heures, neuf élus et deux employés municipaux se concentrent. Le scénario vient d'être énoncé par Guilhem Dupuis de l'institut des risques majeurs (IRMA). « La préfecture nous informe d'une vigilance orange. Des pluies intenses et de violents orages s'abattent sur Margès. Le vent est de 100km/h, les précipitations atteignent de 120 à 180mm en 24 heures. Au préalable, les sols avaient été durcis par la sécheresse. » C'est parti... Tous au travail, Monsieur le Maire évalue la situation, il demande une surveillance de la montée des eaux de l'Herbasse, une surveillance des digues et des eaux de ruissellement. La situation se détériore, Jean-Louis Morin déclenche le PCS. Stéphanie Bardeau du SIABH (syndicat des eaux de l'Herbasse, (dont notre maire est le président), Guilhem Dupuis et trois élus des communes voisines font évoluer le scénario en temps réel. Ils endossent le rôle de préfet, de pompier, de gendarme. Un directeur d'usine évacue le personnel, un bénévole nous informe de l'inondation de la bibliothèque, des personnes sont en difficultés, il faut couper des routes, informer la population, apporter de la nourriture. Pas de panique, nous sommes prêts ! Enfin presque puisque que l'enjeu est de soutenir une efficacité sans connaître au préalable la réalité concrète des fonctions de chacun. Comment cela est-il possible ? Grâce au PCS, Plan Communal de Sauvegarde. Depuis mai dernier, Catherine Bard, adjointe au maire, réalise le PCS Margessois. Elle est secondée par Charles Meunier et soutenue par une commission de cinq élus. L'enjeu de son travail est la création de documents capable d'orienter la mise en oeuvre d'actions à mener pour sécuriser et informer la population lorsque des risques apparaissent (feu, inondation, accidents etc). Chaque élu et/ou employé municipal doit pouvoir utiliser les documents et être en capacité d'agir avec un respect strict de la chaîne fonctionnelle. Pari tenu pour l'exercice de samedi puisque la moitié des personnes présentes ne connaissaient pas le PCS. Cette mise en situation nous a permis de réaliser la pertinence du plan communal de sauvegarde mais aussi de situer quelques améliorations à apporter aux documents. »



Valérie LAGARDE
Elue Commission P.C.S.

Extinction de l'éclairage public

A partir du 1^{er} décembre l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h. Face à la hausse de l'énergie, le conseil municipal d'octobre a décidé d'éteindre l'éclairage public.

La commune n'a pas attendu cette année pour travailler sur cette problématique. Historique du travail fait :

- A partir de 2014 : rénovation des armoires de commandes, remplacement des interrupteurs crépusculaires par des horloges astronomiques.
- A partir de 2017 : remplacement du parc de luminaire par des luminaires LEDS, une économie de courant d'environ 50% de la consommation
- A partir du 1^{er} décembre 2022 : extinction de l'éclairage public, avec une économie proche de 50% à nouveau.

Qu'est qu'une armoire de commande ?

Il s'agit de l'endroit où se situe tous les organes permettant la gestion des candélabres : compteur, disjoncteurs, appareil de commande de l'allumage.

Qu'est-ce qu'une horloge astronomique ?

Il s'agit d'un appareil de commande pour l'éclairage public, qui se cale sur les horaires de coucher et lever du soleil, en fonction des saisons.

Qu'est-ce qu'un interrupteur crépusculaire ?

Il s'agit d'un appareil qui détecte la luminosité. Il servait à mettre en marche l'éclairage public. Il avait beaucoup de défauts : moins efficace en vieillissant, et il suffisait de le couvrir pour éclairer les candélabres en pleine journée.



Les éclairages de Noël :

Nous n'avons pas fait de statistiques sur la consommation exacte des guirlandes.

Par contre, l'ensemble des guirlandes est en LEDS, et sera éteint en même temps que les candélabres.

Pour Bien vivre Ensemble.....

Divagation animale



Un animal errant peut être une source de danger pour les personnes (agressivité) et la sécurité routière. Si vous trouvez un animal domestique en divagation :

Signalez la présence de l'animal en premier à la mairie de la commune où il se trouve. Si c'est un chat ou un chien et que ne pouvez pas joindre la mairie, contactez la fourrière la plus proche (Romans - 04 75 02 14 20)

- Si l'identification du chien ou du chat est relevée (tatouage ou n° de puce électronique), le propriétaire peut être éventuellement retrouvé par les sites suivants :

Société centrale canine
SIEV – animal trouvé

En dernier recours prenez contact avec : **DDPP de la Drôme** -
33 avenue de romans - 26904 VALENCE
Tel : 04 26 52 21 61 - Fax : 04 26 52 21 62 Cour-

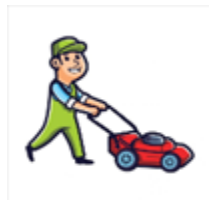
Déjection animale



Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Ils sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines de son animal en tout lieu.

Bruits de voisinage



Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Pour ne pas déranger le voisinage par des bruits d'engins électriques, un décret a été mis en place en 2006 pour instaurer des plages horaires.

Ainsi, vous pouvez tondre votre pelouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.



Margès est un village qui permet de nombreuses balades le long des routes et chemins. Pour que chacun puisse profiter de cette opportunité, tant en marchant, qu'en vélo ou autres, il est indispensable que les véhicules motorisés respectent les consignes de limitation de vitesse.

Nous vous demandons de respecter ces consignes car certains margessois connaissent des incivilités liées aux animaux, aux bruits et à la vitesse.

Après le succès de la 1^{ère} édition du Forum des associations, nous avons renouvelé cet événement le vendredi 2 septembre dernier au plateau sportif car la météo était incertaine.



Et comme l'année dernière, ce forum a été un succès et les visiteurs ont découvert de nouvelles activités et animations proposées par les différentes associations.



Depuis le 1^{er} juillet 2022, la mairie de Margès a repris la gestion de l'ensemble du plateau sportif : le gymnase était précédemment géré par Arche Agglo qui a décidé de restituer l'ensemble du bâtiment à la commune. Ceci permet de faciliter la gestion du plateau sportif (les 2 salles annexes et le gymnase) pour la mairie : les demandes des écoles, des associations et les locations de particuliers.

Merci à tous les bénévoles des différentes associations d'avoir repris toutes les activités et événements après la crise sanitaire.

Loisirs et Culture de l'Herbasse Margès

Loisirs et Culture de l'Herbasse, tel est notre nom depuis l'assemblée générale d'octobre 2022. Nous avons besoin de réactualiser notre nom ne serait-ce que pour faciliter l'utilisation d'internet ou de facebook. Nous restons une association intercommunale fortement présente dans la vallée de l'Herbasse.

La saison 2022 – 2023 a débutée, le 12 septembre et se terminera le 30 juin. C'est vraiment la reprise après l'épisode covid19 qui a laissé beaucoup de traces en particulier sur le plan financier. Nous proposons 17 ateliers qui sont, comme quasiment depuis la création de notre association en 1992, des activités qui ne sont pas en concurrence avec ce que propose par ailleurs les autres clubs et associations locales. La saison 2022 -2023, comme pour les saisons précédentes, utilise uniquement les locaux municipaux à Margès, Arthemonay et St Donat.

Ayant fait le choix de ne pas modifier ses cotisations afin de prendre en compte les incidences de la hausse du coût de la vie, nous enregistrons une arrivée de nouveaux adhérents qui augure un meilleur exercice.

Loisirs et Culture faisant appel pour partie à des animatrices professionnellement qualifiées, s'appuie fortement sur l'engagement de ses bénévoles qui ne ménagent pas leur temps. Ces ensembles de bénévolat et de salariés répondent aux attentes de celles et ceux qui en participant, nous suivent et nous confortent dans notre action.

Loisirs et Culture n'a pas de critère d'âge pour adhérer et participer aux activités proposées.

Par exemple, nous souhaitons élargir encore en ouvrant une activité : tennis de table. Si nous avons accès au matériel nécessaire, nous recherchons toujours un ou une animatrice bénévole pour ouvrir cet atelier à la fois aux personnes qui constituent la base de nos adhérents mais aussi en direction des plus jeunes voir des adolescents. Il est également envisagé la mise en place de réunions discussions-échanges sur des sujets divers et variés (*historique, patrimoine, etc.*)

Après le spectacle Bruno Iragne, début octobre à St Donat, les puces des couturières ont été proposées avec succès auprès des visiteurs, comme des exposants, le 6 novembre au plateau sportif à Margès. Nous serons également présents au marché de Noël les 10 et 11 décembre avec la chorale « l'heure chantante » le samedi à l'église et avec l'atelier décoration-encadrement-tricot-scrapping durant les deux jours en tant qu'exposant.

Dans l'avenir, nous souhaiterions ouvrir des activités en début de soirée sur le créneau : 17h30/20h00 ou en soirée : 20h00/22h00 pour les actifs, avec des tests en cours de saison.

Pour le Conseil d'Administration,
Michel Belle - Président.

*** Conseil d'Administration :**

Michel Belle Président – Arnaud Dalage vice-Président – Evelyne Meunier secrétaire - Nicole Bouteloup secrétaire adjointe – Anne-Marie Berger trésorière – Mireille Germain trésorière adjointe.

Suzanne Audrapt, Anouk Drexler, Sandrine Duong, Sabine Gouin, Marie-Christine Hardou, Annie Marion-Gallois, Marie-Noëlle Mounier, Marie-Christine Lefort-Porte, Joëlle Robin.

Loisirs et Culture de l'Herbasse Margès

* Les ateliers proposés actuellement :

Chorale « l'heure chantante » - Marche Nordique – Tonification musculaire – Entretien du Corps – Stretching – Pilates – Equilibre – Danse country – Balade à petits pas – Gym cérébrale – Santé bien-être – Nature – Art Floral – Atelier créatif – Atelier informatique

* Comment nous contacter :

adresse courrier : Loisirs et Culture de l'Herbasse 40 Place du Champ de Mars – Mairie – 26260 Margès

adresses mails : loisirs.culture.herbasse@gmail.com ou lcsecretariat26@gmail.com

facebook: loisirs et culture de l'herbasse.margès

site : <https://lcherbasse.wixsite.com/loisirs-culture>

Puces des couturières



Sortie Montvendre Jardin des Sables



Art Floral



Pilates



A.G. 17/10/2022

Membres du C.A.

Club des deux Villages

Lors de nos rencontres du jeudi après-midi, nous nous retrouvons une trentaine dans la sympathie et l'amitié - jeux de cartes, jeux de sociétés, discussions, goûters.

Vendredi après-midi 14h00 balade sur les sentiers forestiers et les chemins de campagne des villages voisins.

De nombreux adhérents participent à nos traditionnels repas(cabris et cuisses de grenouilles ou friture).

Juin -Concours de pétanque sur les terrains de Margès, peu de participants mais après-midi sympa.

Août – 17 adhérents sont partis pour un séjour organisé par Génération Mouvement dans le Finistère à Beg Meil au club du soleil. Belle région, bonne organisation ,

Septembre - Rencontre à Arthemonay avec les clubs de Geysans et de Charmes. Randonnée, apéritif, repas en commun, jeux de cartes, goûters, humour et convivialité faisaient parties de cette journée.

Jeudi 20 Octobre, sortie déjeuner spectacle au Cabaret « Le Bongo » St Marcel les Valence magnifique spectacle très varié : magie, chants, ballets avec de somptueux costumes, danses .

Novembre- Repas de fin d'année et d'anniversaire restaurant « Le Tahiti » les Balmes.

Nous avons le plaisir de fêter les noces de diamant de Maurice et Josette ainsi que les noces d'or de Léo et Mireille.

Nous fêtons Noël jeudi 15 Décembre au plateau sportif de Marges.

Notre A.G. aura lieu samedi 28 Janvier 2023 au plateau sportif de Marges.

Venez nombreux. Merci

tél : Christiane 06 04 18 05 21

Photo du Groupe « VOYAGE FINISTERE »



Bibliothèque

Cette année, nous avons participé au concours de jardin organisé par la mairie. Chacune des 3 équipes participantes avait à disposition une parcelle de 4 m² à exploiter à sa guise.

Après délibération du jury, nous avons eu la surprise et la joie de remporter le concours. Nous espérons que cette expérience donnera envie, à d'autres collectifs ou familles, de participer l'année prochaine.

La porte-ouverte du 10 septembre a permis aux visiteurs de découvrir la bibliothèque et tous les nouveaux livres. Les enfants en ont profité pour écouter les histoires lues par Sandrine avec le kamishibai (petit théâtre).

L'équipe de la bibliothèque s'agrandit. Sylvie nous a rejoints. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre groupe de bénévoles.

Si vous aussi vous avez la passion des livres, un peu de temps libre ou l'expérience dans la lecture des contes, n'hésitez pas. Poussez notre porte, venez nous rencontrer.

Nous avons ajouté un nouveau créneau horaire le Lundi, pour permettre à tous de profiter de la bibliothèque municipale.

L'adhésion est gratuite pour tous.

Horaires d'ouverture :

- Lundi de 18 h 00 à 19 h 30 (nouveau)
- Mardi de 15 h 30 à 17 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h
- Samedi de 10 h à 12 h

bibliotheque@marges.fr

site : www.bibilothequedemargesjimdo.com

Sylvie a rejoint
l'Equipe



Cette année, la bibliothèque se déplace à de Noël, les vendredis de décembre.



l'Ecole Maternelle pour lire des Contes

Au mois de Juin, nous organiserons un atelier nature pour les enfants. M Belle leur fera partager sa passion du jardinage.

Nous prévoyons également une soirée JEUX avec la Ludomobile de Saint Donat.





LA RONDE DES ECOLIERS
R.P.I ARTHEMONAY - MARGES

La Ronde des Ecoliers

Nouvelle année, nouveau bureau, nouvel élan !

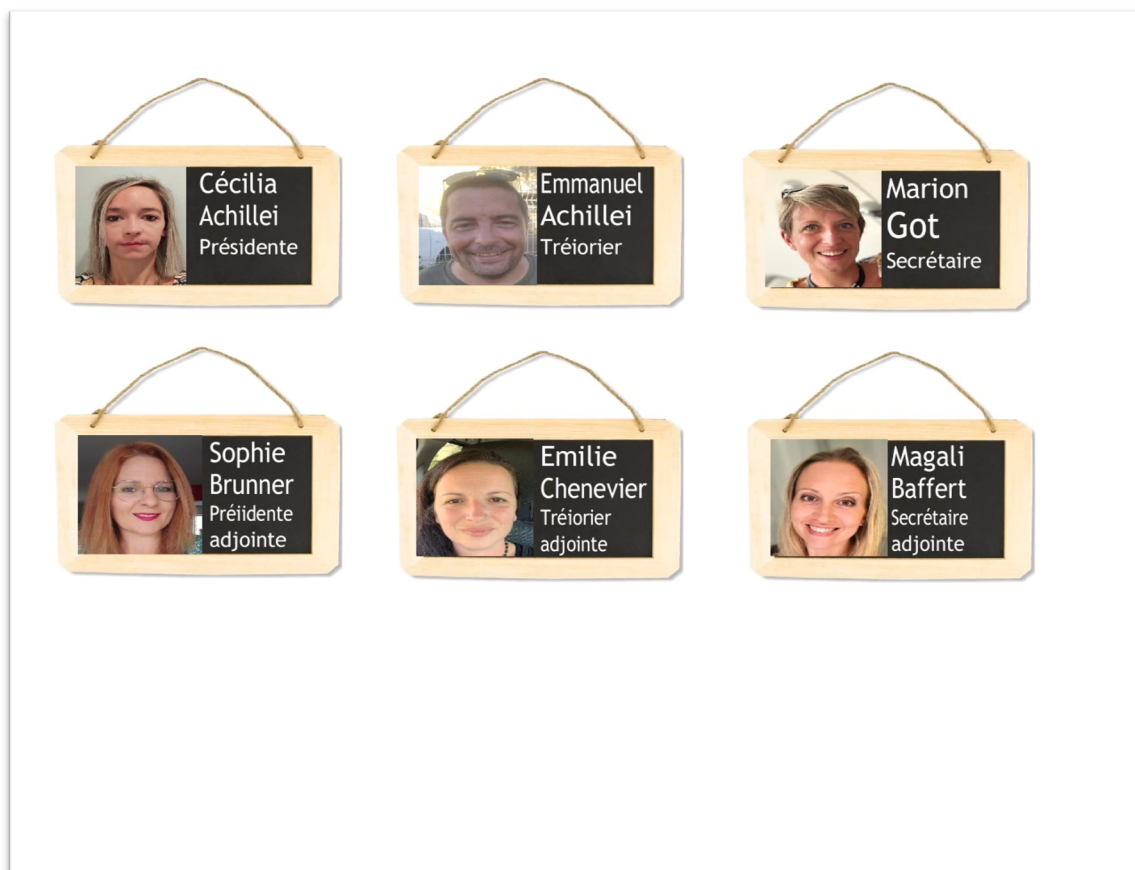
La Ronde des écoliers est l'association des parents d'élèves de Margès et Arthemoney. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe enseignante pour apporter le meilleur à chaque écolier.

L'association mène différentes actions pour lever des fonds permettant d'offrir des spectacles, fêtes, cadeaux, goûters et autres, ainsi que les sorties scolaires et projets pédagogiques de chaque classe.

Après la crise sanitaire que nous souhaitons derrière nous, La Ronde des écoliers tenait à concocter un joli programme pour les enfants et aussi pour les parents ! De quoi se retrouver tous ensemble autour de moments de partage, festifs et conviviaux.

En contactant l'association, vous pouvez participer à tous les événements, même si vous ne faites pas partie de l'école.

Seul on va loin, ensemble on est plus fort ! N'hésitez pas à nous prêter mains fortes si vous en avez envie, toutes les volontés sont les bienvenues !



La Ronde des Ecoliers

OCT 31	Halloween Plateau sportif Margès	FEV 26	Loto Espace des Collines St Donat
NOV 20	Bourse aux jouets Plateau sportif Margès	MAR 3	Boom du Carnaval Plateau sportif Margès Date à confirmer
DEC 4	Matinée Huitres Vente de vins (pré-commande) La Maison des Bruyères	AVR 15	Chasse aux œufs Village Margès Date à confirmer
DEC 6	Vente de Sapins (pré-commande) Place du village Margès	AVR 30	Marché aux fleurs Place du village Arthemouay
DEC 5	Spectacle de Noël Plateau sportif Margès	MAI 27	Concours de pétanque Place du village Margès Date à confirmer
DEC 16	Remise d'un cadeau et du goûter de Noël aux élèves	JUI 30	Kermesse Représentations de chaque classe Jeux et animations

Contact, informations, renseignements...



rpi.arthemouaymarges@gmail.com



06 84 14 82 19



La Ronde des Ecoliers – R.P.I. Arthemouay-Margès



LA RONDE DES ECOLIERS
R.P.I ARTHEMONAY - MARGES



Association du patrimoine Margès- Arthemonay

Pour souligner les 10 ans d'existence de l'association que nous n'avons pas pu faire en 2020, nous faisons mémoire des personnes décédées qui ont participé et œuvré au sein de l'association : François Brunot, Michel Billon, Henri et Raymonde Carat, Daniel Dumoulin, Bernard Finot et Michel Bouchier.

A l'occasion du marché de Noël des 10 et 11 Décembre 2022, nous nous associons au comité des fêtes de Margès . Nous avons organisé une exposition de crèches dans l'église de Margès.

Samedi 10 Décembre un concert a eu lieu à 15H 30 en l'église de Margès : en 1^{ère} partie la chorale « L'heure Chantante » de Loisirs et Culture de l'Herbasse et en 2^{ème} partie le groupe gospel N'Co de Vienne.

Vers 17H à la salle des associations une vente de vin chaud, bugnes, sablés au profit de l'association a été proposée .

Dimanche 11 Décembre la messe célébrée à l'église de Margès a été animée par le groupe gospel .

Nous espérons que nos projets évoqués avant la covid pourront être finalisés en 2023

Un peu d'Histoire Locale :

Historique église d'Arthemonay

Saint patron : St François Régis

Date de construction : XI ème siècle et

1858 Clocher inscrit à l'inventaire le 13 Juil-



Dès XI^e siècle : église St Marcellin mentionnée. Clocher, cœur, chapelle Sainte Anne qui est la sacristie actuelle sont les restes de cette église, qui fut ruinée aux guerres de religion.

04/04/1736 : bénédiction de la chapelle Saint Régis construite au x frais de Mr De Loulle, à cause de la guérison de son fils depuis longtemps aveugle. Mr Desfonds, curé, enfant de la lovesc avait apporté des reliques de Saint François Régis à Arthemonay.

09/04/1743 : Sépulture dans la chapelle St Anne de mademoiselle Barletier de la Girarde, fille de Marc-François et d'Anne-Prudence de Marcoux.

1811 : demande que l'église soit érigée en chapelle.

1817 : Mr Berlhe paye 214 francs pour la refonte de la cloche.

1826 : Porte de l'église

1833 : Cloche appelée Victoire. 434 livres.

18/04/1838 : Baptême de la cloche Anne-Marie.

1845 : Projet de réparation de l'église et construction d'une sacristie.

1849 : Visite Pastorale. L'évêque met en demeure de réparer l'église ? Elle mesure 12mx5m.

1856 : Adjudication de l'agrandissement de l'église.

1858 : Démolition de la nef. Construction d'une nouvelle église à 3 nefs. Plan : Joseph Charrin de Charmes. Maçon : Perret et fils.

1860 : commande de 3 autels.

04/01/1866 : Baptême de la nouvelle cloche : Louise-Sylvie, 434 Kg.

1974 : Travaux d'assainissement, drains. Réfection de la toiture.

1985 : Chauffage. Radiateurs électriques.

1988 : Rénovation de l'intérieur.

Avril/mai 2002 : restauration du clocher (corniche, colonne, châssis de toit, abat-sons, plancher, porte).

Association du patrimoine Margès- Arthemonay

Un peu d'Histoire Locale :

Patrimoine Margès

La pierre sculptée posée sur le linteau de la porte d'entrée de l'église de Margès est l'un des rares vestiges de l'ancienne chapelle de Tournay détruite pour reconstruire la nouvelle église sur le même emplacement.



Jardin de Tournay

Ainsi nommé pour rappeler qu'au IX^{ème} siècle déjà, ce lieu s'appelait Tournay.

Au XX^{ème} siècle, cet espace, situé à côté de l'église et du presbytère était « le jardin du curé »; on y trouvait un potager, quelques simples, des fleurs, une vigne et un puits...

Après le départ du Père Lamotte, dernier curé de la paroisse domicilié à Margès, la réhabilitation de ce lieu fut décidée en 2007 par la municipalité.

A la demande des élus, l'architecte paysagiste s'est attaché à créer un décor floral largement inspiré des nombreux jardins de curé existant autour des abbayes.

Aménagé en 2007, ce jardin, ouvert au public, invite le promeneur au rêve, à la méditation ou plus simplement au repos face au grandiose Vercors.



Photo lors d'une expo pour les journées du patrimoine.





Sport et Loisirs Margès

Le club grossit de saison en saison, cette année le club compte 120 licenciés.

Une quarantaine d'enfants de moins de 15 ans
25 jeunes de 15 à 21 ans
Plus de 50 adultes (en compétition FFVB et UFOLEP).

Nous sommes fiers cette année de retrouver une équipe sénior garçons en départemental (Entraîneur Arnaud MASCRET).

Notre équipe régionale féminine vise la montée en pré-national cette année (Entraîneur Philippe LAKEHAL).

Appel aux bénévoles : nous avons toujours besoin de bénévoles et entraîneurs pour encadrer tous ses jeunes. Rejoignez-nous.

Projets en cours :

- Achat de 50 maillots pour les enfants de moins de 15 ans.
- Achat d'un lot de gourdes en partenariat avec Délifrance Romans.
- Renouvellement du matériel : Achat de ballons, filets...
 - Préparation d'une sortie de fin de saison





Sport et Loisirs Margès



Les joueurs et joueuses sont fiers de se présenter à Vous.
Venez les encourager lors des matchs qui se déroulent sur la commune.

Sport et Loisirs Margès

Mois	Date	Evènement	Horaires
	Samedi 05/11/2022	Formation table de marque	09h-11h30
		Départemental Garçons vs Valence ACE 2	17h
		Régional Filles vs Voiron	20h
	Jeudi 17/11/2022	Loisir 1 vs Montelimar	20h
	Vendredi 18/11/2022	Assemblée Générale SLM	19h
	Samedi 19/11/2022	Evaluation formation table de marque	09h-11h30
	Jeudi 24/11/2022	Loisir 2 vs Valence ACE 6	20h
	Samedi 26/11/2021	Régional Filles vs Meyzieu	20h
	Dimanche 27/11/2022	Départemental Garçons vs Romans	10h
Décembre	Jeudi 01/12/2022	Loisir 1 vs Pont	20h
	Jeudi 08/12/2022	Loisir 2 vs Mours 5	20h
	Jeudi 15/12/2022	Loisir 1 vs Mours 1	20h
	Jeudi 05/01/2023	Loisir 2 vs Chabeuil 5	20h
	Jeudi 12/01/2023	Loisir 2 vs Romans 2	20h
	Samedi 14/01/2023	Plateau M11 Filles	14h30
		Régional Filles vs Vallée de la Gresse	20h
	Jeudi 19/01/2023	Loisir 1 vs Crest	20h
	Samedi 21/01/2023	Plateau M9 Filles et Garçons	17h
		Départemental Garçons vs La Motte	17h
Régional Filles vs Annemasse		20h	
Février	Samedi 25/02/2023	Départemental Garçons vs Privas	17h
		Régional Filles vs Romans	20h
Mars	Samedi 18/03/2023	Plateau M11 Filles & Garçons	14h30
		Départemental Garçons vs Valence ACE 3	17h
		Régional Filles vs Montélimar	20h
	Samedi 25/03/2023	Plateau 6x6 Jeunes Filles	14h30
		Départemental Garçons vs Montélimar	18h
Avril	Samedi 01/04/2023	Départemental Garçons vs Aubenas	17h
		Régional Filles vs Chambéry	20h
	Samedi 22/04/2023	Régional Filles vs Seyssins	20h
Mai	Vendredi 26/05/2023	Barbecue party	19h
Juin	Samedi 17/06/2023	Repas dansant de fin de saison	19h

Soirée 21/01/2023

Soirée 25/02/2023

Soirée 18/03/2023

Amicale Boule Margès Arthemonay

La société de boules Marges Arthemonay a fait son assemblée générale le 22 septembre 2022 avec 17 licenciés présents sur 32 que compte notre association.

Notre concours du 20 août (challenge DIDIER) a eu 20 doublettes, il s'est fait sur la place du village avec une belle fréquentation.

Le boulodrome a réouvert depuis le 17 octobre et jusqu'en Avril 2023

Lundi mercredi 14h00 – 18h00 vendredi 14h00 – 21h00

Calendrier pour la nouvelle saison

Le 16 quadrettes à Saint Donat le 4 février 2023

Le 32 doublettes à Marges le 19 août 2023 (à confirmer).

Le sociétaire sera organisé courant du mois de mai, les personnes non licenciées désirant découvrir la Boule Lyonnaise seront les bienvenues à cette occasion.

Un grand merci à tous nos licenciés qui ont répondu présents pour cette nouvelle saison.

Amicale Boule Margès Arthemonay

Association Communale Chasse Agréée Margès

L'A.C.C.A. de Margès

Organise son

LOTO GIBIERS

Samedi 17 décembre 2022

À partir de 20 H à

L'Espace des Collines Saint Donat



Les conscrits de Marges-Arthemonay....

sont fiers de vous annoncer qu'ils sont prêts pour cette nouvelle année 2022/2023

De grands projets pour faire rendre actives nos communes respectives, nous souhaitons la bienvenue à nos camarades de 2005.

De grands projets sont en chemin, comme une tournée de la loterie le premier weekend des vacances de Noël le 16,17,18 décembre, une tournée du muguet sera organisée en mai. Nous ferons tout notre possible pour relancer le bal de Marges.

Avec un nouveau bureau composé de :

Victoria DANE (secrétaire) - Thibault BLETON (trésorier) - Maxime GEINDRE (président)

et une nouvelle équipe plus que prête. Vous souhaitez nous rejoindre voici nos coordonnées :

maximes.geindre@gmx.com - tél. : 0777833953

Cordialement,

Les conscrits de Margès-Arthemonay





Comité des Fêtes de Margès

2022, l'année des retrouvailles !

Après un grand succès du Marché de Noël 2021 malgré toutes les restrictions, 2022 marque la reprise de l'ensemble des animations du comité !

En juillet nous avons organisé la toute première séance de Ciné Plein Air sur l'espace vert de la mairie avec à l'affiche le film « la vache », une jolie nouveauté que nous ne manquons pas de renouveler !

La traditionnelle journée du vide grenier et concours de pétanque en septembre a fait le plein de visiteurs et de concurrents.

Le comité des fêtes était également présent lors du forum des associations. Notre présence nous semble importante pour vous rappeler que nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles. Notre équipe a d'ailleurs été rejointe par une nouvelle recrue : Vincent qui complète le dynamisme et l'implication des bénévoles.

À noter que l'équipe des juniors représente une aide non négligeable à chaque manifestation. Leur spontanéité et leur créativité est une richesse pour le comité des fêtes.

Nous nous concentrons maintenant sur l'organisation du MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL qui constitue un événement phare sur Margès. Il se déroulera les 10 et 11 décembre 2022.

Toutes ces manifestations sont l'occasion de se retrouver dans la joie et la bonne humeur ☐

VEZ DONC REJOINDRE NOTRE JOYEUSE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES!!!

Pour tous renseignements : Caroline – secrétaire du CDF - cdf26260@gmail.com



QI GONG



MARGÈS : salle du plateau sportif :
Les mardis de 9h15 à 10h45
les jeudis et vendredis de 9h30 à 11h15.

Possibilité de cours en visio

Enseignante diplômée

RENSEIGNEMENTS :
06 72 78 24 24

Ne pas jeter sur la voie publique

*« Je prend soin de moi
en pratiquant le Qi Gong
Pour créer plus d'harmonie
dans ma vie,
Améliorer mon bien-être,
tout en douceur...
Fabriquer un art de bien vivre,
en bonne santé, longtemps ! »*



Pratique du QI GONG

QI : souffle, énergie
GONG : travail



Réalisé par nos soins



Ne pas jeter sur la voie publique

Le QI GONG est le travail de l'énergie issu de la culture traditionnelle chinoise pour le bien-être, l'entretien de la santé et l'harmonie entre le corps et l'esprit. Cette pratique utilise des mouvements, des exercices de respiration, des postures corporelles et la concentration de l'esprit. S'appuyant sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise le but est de faire circuler et renforcer l'énergie, le corps devient souple,

plus fort et la détente et le calme intérieur apparaissent pour un bon équilibre psychique. La santé et la vitalité sont optimisées. Accessible à tous et à tout âge de la vie.



Bonnes Fêtes de Fin d'Année



Prenez Soins de Vous.....